

Chapitre I

INTRODUCTION

Ce chapitre présente d'abord l'élaboration du guide, son utilisation et le contexte qui a mené à sa création. Par la suite, il fera un survol du développement durable, concept global à la base des principes des collectivités viables et des idées et solutions avancées tout au long des chapitres subséquents.

I.1

Contexte et démarche

Vivre en Ville: sa mission, sa démarche

Vivre en Ville, le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable (www.vivreenville.org), œuvre principalement à la sensibilisation des intervenants québécois afin de favoriser l'application des principes du développement durable dans la planification et l'aménagement du territoire. Par des recherches, des outils de formation et des événements, l'équipe de *Vivre en Ville* stimule l'innovation et participe à l'émergence d'une vision nouvelle du développement des agglomérations québécoises, centrée sur les collectivités viables.

Organisme national d'intérêt public, *Vivre en Ville* a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un aménagement optimal du territoire, contribuant au bien-être physique et psychologique de la population. Ainsi, *Vivre en Ville* travaille principalement à la mise en œuvre du développement durable des agglomérations par l'intégration des réseaux et des modes de transport en commun et alternatif, l'efficacité énergétique, la mixité des personnes et des fonctions, la protection et la revitalisation du patrimoine bâti et naturel, l'accroissement de la présence des végétaux et des espaces verts en milieu urbain, etc.

Vivre en Ville a à son actif l'organisation de trois congrès importants. Le *Colloque international Vers des collectivités viables*, qui s'est tenu en novembre 1999, a réuni près de sept cents personnes. Soixante-cinq conférenciers de plusieurs pays sont venus y présenter de nombreux exemples novateurs en matière de développement urbain durable. Les actes de ce colloque ont été publiés sous le titre: *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle* (*Vivre en Ville*, Les éditions du Septentrion, 2001).

Deux forums régionaux portant sur le même thème ont suivi ce colloque, l'un tenu à Québec, également en novembre 1999, et l'autre, nommé *Des villes habitables pour tous*, tenu à Montréal en mai 2000. Ces trois événements ont contribué à éveiller la conscience des intervenants municipaux et à stimuler la communauté sur la nécessité de revoir nos modes de transport et nos pratiques de planification et d'aménagement du territoire et des agglomérations.

Le chapitre en un coup d'œil :

✘ Contexte et démarche

- ⊕ Vivre en Ville : sa mission, sa démarche
- ⊕ L'aménagement du territoire et le développement urbain au Québec : bref aperçu de l'enjeu majeur de l'étalement urbain

✘ Présentation du guide

- ⊕ Objectifs
- ⊕ Orientation et méthodologie
- ⊕ Clientèles visées, utilisation du guide et retombés escomptés

✘ Brève introduction au concept général de développement durable

- ⊕ La définition et les principes fondamentaux du développement durable
- ⊕ Les efforts internationaux et les principaux enjeux
- ⊕ Ressources clés sur le développement durable
- ⊕ L'importance du volet urbain du développement durable : les collectivités viables

La Trousse d'actions Vers des collectivités viables et le présent guide

La Trousse d'actions *Vers des collectivités viables* se compose d'ouvrages écrits, de vidéos, d'un cédérom et d'une passerelle Internet. Le présent guide fait partie intégrante de la Trousse et en représente un des éléments clés en raison de son caractère exhaustif. Une formation d'accompagnement est disponible sur demande auprès de *Vivre en Ville* pour stimuler l'appropriation et l'utilisation de la Trousse par ceux et celles qui bâtissent nos milieux de vie.¹

La Trousse éducative fait directement suite au colloque international de 1999, à la publication des actes du colloque en 2001 et à la tenue des deux forums régionaux. Ayant constaté un intérêt soutenu et marqué de plusieurs intervenants québécois pour ce concept émergent qu'est le développement durable des collectivités, les objectifs principaux visés par *Vivre en Ville* sont de poursuivre la promotion du concept et de renforcer la sensibilisation des intervenants québécois et leur approfondissement du sujet dans la perspective d'une application concrète.

Considérant les récentes réorganisations municipales et métropolitaines au Québec, le moment est propice, plus que jamais, à la mobilisation des intervenants québécois et à l'amorce de réflexions en profondeur, de changements positifs et d'initiatives ambitieuses et novatrices menées à plusieurs échelles.

¹ Pour plus d'informations sur la Trousse et l'ensemble de ses éléments ou sur la formation d'accompagnement, contacter *Vivre en Ville* : www.vivreenville.org.

L'aménagement du territoire et le développement urbain au Québec : bref aperçu de l'enjeu majeur de l'étalement urbain

Loin de vouloir être alarmistes, les lignes qui suivent exposent simplement certaines tendances lourdes et quelques-uns des problèmes engendrés par le phénomène d'étalement urbain dont souffrent plusieurs des agglomérations québécoises, à l'instar, d'ailleurs, de la très grande majorité des agglomérations du monde occidental. Ce problème est donc loin d'être particulier au Québec, voire à l'Amérique du Nord, mais en prendre conscience, en admettre la déficience chronique (ou structurelle) et reconnaître le besoin d'améliorer et de changer certains éléments est un premier pas obligé vers un avenir collectif plus viable.

Sans être à l'origine de tous les maux de la ville ou, inversement, sans contenir toutes les réponses nécessaires à un développement urbain durable, le phénomène de l'étalement urbain prend cependant une place importante dans la problématique du développement durable du territoire et des collectivités. C'est pourquoi la Trousse s'attarde, d'entrée de jeu, sur ce problème et lui donne une place prépondérante. Le reste du guide, à travers ses nombreux chapitres, couvrira beaucoup plus largement l'ensemble de la problématique du développement durable des collectivités ainsi que les réponses et les solutions possibles qui y sont associées.

Regard bref sur certaines tendances et conséquences de l'étalement urbain au Québec

Le paysage habité du Québec se compose de multiples noyaux urbains, tous confrontés à des problématiques internes de développement. Montréal, Québec et les autres agglomérations québécoises, peu importe leur taille, connaissent des phénomènes importants d'étalement urbain.²

La dispersion urbaine revêt une signification particulière au Québec puisqu'en 1996, le taux de la population vivant en milieu urbain se chiffrait à 78,4%.³ Cette portion de la population est localisée essentiellement dans six régions métropolitaines de recensement (RMR) représentant des noyaux urbanisés de plus de 100 000 habitants (Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières et Ville-de-Saguenay) ainsi que dans 28 agglomérations de recensement comptant entre 10 000 et 100 000 habitants.⁴

Le phénomène de l'étalement urbain dépeint une réalité d'expansion démesurée des villes sur le plan territorial. Cette augmentation souvent incontrôlée de la taille des villes se reflète notamment par la multiplication des développements résidentiels unifonctionnels de faible densité (résidences unifamiliales détachées). L'étalement urbain occasionne un transfert de population, de commerces et d'entreprises vers la banlieue, pouvant entraîner le dépérissement des quartiers centraux.⁵ Ces derniers ont par conséquent besoin d'être revitalisés alors que leur réhabilitation peut, paradoxalement, amener l'embourgeoisement du milieu, incitant ainsi les gens moins fortunés à quitter leur quartier.

2 Michel SIMARD. « L'étalement urbain : un choix de société », *Revue Routes et Transports*, vol. 26, n° 4, hiver 1996-1997, pp. 7-15.

3 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Gouvernement du Québec, 2001, p. 14. <http://www.stat.gouv.qc.ca/publicationd/regional/pdf/que-t1-3.pdf>

4 STATISTIQUE CANADA. Gouvernement du Canada, 2001. <http://www12.statcan.ca/>

5 Carl BRISSON, Guy MERCIER et Martin SIMARD. *Dynamiques urbaines et régionales : Perspectives géographiques sur l'aménagement du territoire*, notes et documents de cours, n° 21, Sainte-Foy, Université Laval, 2001.

L'étalement urbain résulte de la juxtaposition de divers facteurs : la croissance démographique suite à la deuxième guerre mondiale, les politiques d'accès à la propriété offertes par le gouvernement, l'explosion du réseau routier, l'accroissement massif de l'utilisation de l'automobile, l'augmentation des revenus des ménages ainsi que le rôle des promoteurs immobiliers. (Voir le chapitre 7 sur l'aménagement urbain et régional pour plus de détails sur le phénomène d'étalement urbain.)

En l'absence de plans d'actions concrets, de solutions alternatives et durables ainsi que de prises de décisions concertées, l'étalement urbain est désormais un problème aux plans économiques et environnementaux. De fait, son processus de formation devient pérenne lorsque l'urbanisation des espaces périphériques à la ville mène à la formation de noyaux périurbains complets en eux-mêmes. L'espace urbain ainsi créé « ne peut plus offrir des coûts fonciers et des niveaux de taxes aussi faibles que ceux offerts par sa propre périphérie, amenant une seconde phase d'expansion qui repousse les limites de l'agglomération ». ⁶

Ainsi, la dispersion urbaine de la région montréalaise ne se fait pas uniquement autour d'un seul pôle, mais bien de façon polycentrique, c'est-à-dire en périphérie de sous-centres régionaux de la grande couronne comme Salaberry-de-Valleyfield, Joliette, Saint-Jérôme et Lachute. ⁷

Le périmètre urbanisé d'une agglomération croît généralement en fonction de la taille de la population et de la prospérité économique du milieu. La croissance démographique du Québec ne semble toutefois pas justifier l'expansion spatiale exagérée du tissu urbain. Entre 1961 et 1996, la superficie de la RMR de Montréal a triplé alors que la population ne s'est accrue que de 1,5 fois. La croissance démographique s'est concentrée dans les banlieues nord et sud au détriment du centre-ville. De fait, entre 1986 et 1996, elles ont connu une croissance de 44% (150 000 personnes) et de 35% (118 000 personnes) respectivement alors que la ville de Montréal n'a accueilli que 950 personnes. ⁸

La région métropolitaine de Québec couvre, quant à elle, une superficie 6 fois plus grande qu'il y a 40 ans alors que sa population n'a augmenté que de 1,7 fois. ⁹ Les projections démographiques réalisées par l'*Institut de la Statistique du Québec* prévoient que la croissance de la population totale québécoise entre 1996 et 2026 sera concentrée dans les régions métropolitaines de recensement qui comprennent, à ce jour, 66% de la population du Québec. ¹⁰

Les agglomérations de recensement de Chicoutimi-Jonquière, de Trois-Rivières et de Sherbrooke, qui avaient connu une croissance de leur population entre 1986 et 1996, devront faire face à un scénario différent pour la période comprise entre 1996 et 2026, soit une décroissance de la population pour Chicoutimi-Jonquière et un ralentissement marqué de la croissance pour Sherbrooke. ¹¹

6 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Une vision active commune, Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales*, [Québec], Gouvernement du Québec, juin 2001, p. 34.

7 Michel SIMARD. « L'étalement urbain : un choix de société », *Revue Routes et Transports*, vol. 26, n° 4, hiver 1996-1997, p. 10.

8 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL (CRE-MONTRÉAL). *Pour un aménagement viable de la métropole, document présenté au Fonds de développement de la Métropole*, Montréal, s.é., 2000.

9 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *La réorganisation municipale : Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, [Québec], Ministère des affaires municipales et de la métropole, 2000, p. 44.

10 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *La réorganisation municipale : Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, [Québec], Ministère des affaires municipales et de la métropole, 2000, p. 18.

11 Ibid., p.34.

Des conséquences sur les transports

La tendance à l'étalement urbain a des incidences néfastes dans le domaine des transports. Plus on s'éloigne du centre de l'agglomération, plus l'expansion urbaine, basée sur le développement du réseau routier, favorise un accroissement marqué de l'utilisation de l'automobile. À Montréal, par exemple, la proportion des déplacements effectués au moyen de l'automobile passe de 45 % au centre-ville à 86 % dans les couronnes.¹²

Entre 1987 et 1998, les déplacements motorisés quotidiens ont augmenté de 21 % dans la grande région de Montréal, augmentant la congestion sur l'île et sur les autoroutes et les routes permettant d'y accéder. Les lieux les plus congestionnés sont aussi les principaux axes de transport des marchandises, ce qui a pour conséquences d'augmenter les coûts de transport et de diminuer la compétitivité économique de la région. La congestion routière coûterait environ 140 millions de dollars aux entreprises de l'ancienne CUM et 250 millions pour l'ensemble de la région.¹³

Différents moyens de transport viable peuvent se substituer à l'utilisation accrue de l'automobile. La marche, le vélo et le transport en commun sont, de façon générale, les moyens de transport alternatif les plus favorisés. Le tableau 1.1 présente la répartition de la population active (de 15 ans et +) selon le mode de transport utilisé pour aller au travail, dans différentes divisions de recensement en 1996.¹⁴

De façon générale, le transport en commun est sous-utilisé. Il est préféré aux autres moyens de transport viable dans les trois anciennes communautés urbaines du Québec alors que la marche est plus utilisée que le transport en commun dans les RMR de Chicoutimi-Jonquière, de Trois-Rivières et de Sherbrooke. De plus, le nombre de déplacements faits en transport en commun à la période de pointe du matin, dans la métropole, est passé de 395 000 à 342 000 entre 1987 et 1998. Les prévisions du *ministère des Transports du Québec* indiquent que la part du transport en commun continuera à chuter si rien n'est fait.¹⁵

Par ailleurs, l'usage du transport collectif passe de 25 % au centre de l'île de Montréal à 3 % dans les couronnes.¹⁶ Cette situation s'explique par le type de développement urbain qui y est préconisé; un environnement de faible densité résidentielle ne favorise pas l'intégration de stratégies de transport ni, par le fait même, l'utilisation d'autres moyens de transport viable tels que la marche ou le vélo.

Une seule tendance semble prendre forme d'ici 2006 pour l'agglomération montréalaise: une hausse de la congestion routière (30 % de plus d'automobiles d'ici 2006) et une baisse de l'utilisation des transports en commun.¹⁷

Tableau 1.1 :
Répartition modale
des transports dans six
divisions de recensement
du Québec

RMR de Chicoutimi-Jonquière	
Auto, camion, fourgonnette :	88,9 %
Transport en commun :	2,1 %
À pied :	6,5 %
Autres moyens :	1,5 %
RMR de Sherbrooke	
Auto, camion, fourgonnette :	85,9 %
Transport en commun :	5,3 %
À pied :	7,5 %
Autres moyens :	1,1 %
RMR de Trois-Rivières	
Auto, camion, fourgonnette :	88,8 %
Transport en commun :	2,3 %
À pied :	7,0 %
Autres moyens :	1,9 %
Communauté urbaine de Montréal	
Auto, camion, fourgonnette :	72,1 %
Transport en commun :	20,3 %
À pied :	5,9 %
Autres moyens :	1,7 %
Communauté urbaine de Québec	
Auto, camion, fourgonnette :	82 %
Transport en commun :	9,2 %
À pied :	7,2 %
Autres moyens :	1,4 %
Communauté urbaine de l'Outaouais	
Auto, camion, fourgonnette :	82,6 %
Transport en commun :	11,2 %
À pied :	4,1 %
Autres moyens :	2,0 %

12 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLÉ. *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, région métropolitaine de Montréal 2001-2021*, [Québec], Ministère des affaires municipales et de la métropole, juin 2001, p. 38.

13 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. « Une entreprise à découvrir... », *Pour un aménagement viable de la métropole*, Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), document présenté au Fonds de développement de la Métropole, Montréal, 2000.

14 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Gouvernement du Québec, 2000. <http://www.stat.gouv.qc.ca>

15 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. « Une entreprise à découvrir... », *Pour un aménagement viable de la métropole*, Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), document présenté au Fonds de développement de la Métropole, Montréal, 2000.

16 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLÉ. *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, région métropolitaine de Montréal 2001-2021*, [Québec], Ministère des affaires municipales et de la métropole, juin 2001, p. 38.

17 Florence JUNCA-ADENOT. « La planification ordonnée des transports collectifs peut-elle aider à consolider des métropoles viables? », *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2001, p. 59-62.

Des conséquences sur l'environnement et la qualité de vie

La qualité de vie en milieu urbain et l'environnement au Québec sont tous deux affectés par des pressions soutenues exercées par la dispersion urbaine. L'étalement tentaculaire de la ville entraîne une réduction des espaces naturels et cultivables, notamment les berges des plans d'eau, les zones humides et les zones boisées. Cela amoindrit la qualité des paysages et altère les écosystèmes. Des pertes d'espaces verts, totalisant plus de 13 000 hectares, ont été enregistrées pour la RMR de Montréal entre 1986 et 1994, soit l'équivalent de 44 % des surfaces boisées.¹⁸

De plus, divers facteurs contribuent à la dégradation de la qualité de l'air :

- ☞ hausse du nombre de véhicules automobiles et hausse de la fréquence d'utilisation;
- ☞ hausse du volume d'essence consommé et des émissions de gaz à effet de serre;
- ☞ baisse de l'utilisation du transport en commun.

Une baisse de la qualité de l'air témoigne d'une réduction générale de la qualité de vie. Le secteur des transports est à l'heure actuelle pointé du doigt puisqu'il est responsable de 40 % des émissions des gaz à effet de serre.¹⁹ De même, la croissance du nombre et du débit d'automobiles sur les routes augmente la pollution auditive.

Des conséquences socioéconomiques

Les conséquences de l'étalement urbain se traduisent également par des pertes économiques. Le développement économique en périphérie des agglomérations amène la construction de nouveaux centres commerciaux, de mégacomplexes commerciaux et que de diverses infrastructures alors que celles des quartiers centraux sont souvent sous-utilisées. Dans la seule agglomération de Québec, l'étalement s'est traduit par la fermeture de 47 écoles dans les secteurs établis, entre 1980 et 1998, alors même qu'il a fallu en construire 28 pour les nouveaux quartiers.²⁰

Une agglomération pourrait amortir ses pertes économiques en se basant sur une gestion adéquate des infrastructures ainsi que sur des pratiques d'aménagement adaptées. À titre indicatif, la région torontoise aurait pu adopter un modèle d'aménagement plus concentré, permettant des économies de près de 12 milliards de dollars en coûts d'infrastructures sur 25 ans, soit 22 % des investissements prévus.²¹

L'abandon des infrastructures existantes entraîne conséquemment une baisse de vitalité économique dans les centres-villes et sur les rues principales traditionnelles des agglomérations, nécessitant d'autres apports financiers pour la revitalisation de ces secteurs. Des investissements importants ont d'ailleurs été faits à Québec (quartier Saint-Roch) et à Montréal (aide à la rénovation résidentielle - Saint-Henry, Hochelaga-Maisonneuve). Dans la métropole, le programme-cadre de renouveau urbain, lancé par le MAMM, permettra des investissements de l'ordre de plusieurs millions de dollars d'ici le 31 mars 2004.²² D'autres projets de revitalisation de quartiers anciens sont aussi en cours dans de plus petites agglomérations comme Sherbrooke, Shawinigan et Salaberry-De-Valleyfield.

18 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Une vision d'action commune, Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, région métropolitaine de Montréal*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 2001, p. 49.

19 ÉQUITERRE, *Un cocktail transport pour Kyoto*, 2001. <http://equiterre.qc.ca/index.html>

20 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *La réorganisation municipale : Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, [Québec], Ministère des affaires municipales et de la métropole, 2000, p. 45.

21 Ibid., p. 28.

22 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Revue Municipalité*, trimestriel, [Québec], janvier-février 2002, p. 7. www.mamm.gouv.qc.ca

La ségrégation sociale est également associée à l'étalement urbain; elle est imputable à la migration des classes de populations plus aisées en périphérie des centres-villes. Il en résulte une fracture du paysage culturel, un écart entre les plus vieux secteurs d'urbanisation et les plus récents.

Un constat et un remède global : le développement durable des collectivités

Comme pour la très grande majorité des collectivités à travers le monde, les collectivités québécoises présentent certaines tendances et divers problèmes liés à leur développement et à leur aménagement qui ne vont pas dans le sens du développement durable. Ce dernier est pourtant porteur de nombreuses solutions pour les collectivités qui cherchent activement à le mettre en œuvre et, surtout, il leur procure de multiples bénéfices à court, moyen et long termes, tant sur le plan environnemental qu'économique et social.

C'est dans cette optique d'amélioration constante de nos collectivités québécoises qu'il est proposé aux lecteurs de ce guide (et donc aux décideurs, citoyens, groupes d'intérêt et divers intervenants québécois) une meilleure connaissance du domaine du développement durable des collectivités et de ses applications possibles. Des collectivités et un aménagement du territoire plus durables veulent aussi dire, pour l'ensemble de la société québécoise, une économie plus compétitive et une plus grande qualité de vie pour les générations actuelles et futures.

1.2 **Présentation du guide**

Objectifs

Le but général du présent ouvrage, à moyen et long termes, est de susciter un type de développement plus durable dans les collectivités québécoises en favorisant des changements positifs dans la pratique de l'aménagement du territoire et du développement urbain.

Plus concrètement, et à plus court terme, les objectifs du guide sont :

- ☞ d'informer, de sensibiliser et de susciter la réflexion auprès de l'ensemble des acteurs québécois concernés, de près ou de loin, par l'aménagement du territoire et le développement des collectivités;
- ☞ d'aviver la volonté d'entreprendre des actions et des démarches concrètes et complètes vers un développement plus durable du territoire et des collectivités du Québec.

Pour y parvenir, les moyens utilisés dans le guide sont les suivants :

- ☞ la promotion et la vulgarisation du développement durable et de ses principes;
- ☞ la présentation de nombreux exemples d'initiatives, parmi les plus concluantes à travers le monde, qui mettent en pratique un ou plusieurs de ces principes;
- ☞ la présentation, tout au long du guide, de tableaux synthèse présentant des principes, des démarches, des critères ou des recommandations sur un sujet en particulier;
- ☞ la présentation de plusieurs références supplémentaires, dont plus d'une centaine de liens Internet, pour approfondir tel ou tel sujet ou pour contacter des organismes et acteurs clés.

Orientation et méthodologie

Orientation du contenu

L'orientation première du guide est de démontrer par des exemples d'initiatives des plus marquantes et des plus significatives d'ici et d'ailleurs que le développement durable est applicable à nos collectivités. L'utilisation abondante d'études de cas vise d'abord et avant tout à donner un visage concret aux principes théoriques exposés et à devenir une source d'inspiration pour la mise en branle d'une série de nouvelles initiatives originales et adaptées à leur propre contexte.

Le caractère international (quelques fois même extravagant) de certaines initiatives est davantage porteur de messages et de leçons (en montrant « l'univers infini » des possibilités en présence de volonté et d'imagination) que de recettes de « prêt à porter », car chaque contexte est différent et particulier, même au Québec, et un des principes fondamentaux du développement durable est justement l'appropriation et l'adaptation des bonnes idées par les gens de chacune des régions ou des localités, si petites soient-elles. Il apparaissait plus important de chercher à susciter la réflexion, à ouvrir les horizons et à diffuser de bonnes idées qu'à chercher à analyser en profondeur l'applicabilité, au Québec, de chacune des initiatives présentées dans le guide, d'autant plus qu'en cherchant à « ratisser large » avec plusieurs expériences étrangères, il devenait quasi impossible de le faire. Il est donc laissé au lecteur le soin de juger par lui-même des éléments qui peuvent être adaptés.

Méthodologie pour l'élaboration

La rédaction du guide a amené la réalisation d'activités classiques de recherche (consultation de nombreux ouvrages et sites Internet), et ces activités ont sans aucun doute été d'une importance capitale, mais le contenu du présent guide s'appuie également sur une formation progressive et continue des membres de *Vivre en Ville* et de l'équipe de rédaction par de nombreuses activités sur le terrain (voyages d'étude pour assister à des colloques, missions à l'étranger pour rencontrer des acteurs clés et visiter des projets, etc.). Celles-ci, résumées dans la liste qui suit, ont fortement contribué à orienter le contenu du guide et surtout à l'enrichir (documents visuels originaux, textes plus approfondis basés sur du vécu, expériences et initiatives nouvelles, etc.). Elles ont aussi permis de côtoyer de très nombreuses personnes du domaine, de forger et d'orienter les jugements de l'équipe sur telle initiative ou tel projet ainsi que d'augmenter le bagage général de connaissances des membres de l'équipe.

Ainsi, la démarche globale de *Vivre en Ville* a mené plusieurs de ses membres à participer, depuis au moins trois ans, aux activités suivantes reliées au concept de collectivité viable :

- ☞ Conférence nationale de l'*American Planning Association* (APA), Seattle, avril 1999 (4 jours) et première visite de l'équipe à Portland (Oregon) (3 jours);
- ☞ Organisation par *Vivre en Ville* du colloque international *Vers des collectivités viables*, Québec, 1999 (4 jours); plus de 65 conférenciers du Québec, du Canada, des États-Unis, de la France, de la Belgique et du Danemark;
- ☞ Conférence nationale de l'*American Planning Association* (APA), New York, avril 2000 (3 jours);

- ☞ Organisation par *Vivre en Ville* du Forum *Des villes habitables pour tous*, Montréal, mai 2000 (1 journée); conférenciers du Brésil, de la France, des États-Unis, du Canada et du Québec;
- ☞ Mission de *Vivre en Ville* dans l'Ouest américain – spécifiquement pour la Trousse – en avril 2001 (3 semaines) : visites et interviews avec divers acteurs clés du domaine (dont Peter Calthorpe et Robert Cervero) et visites-terrains de nombreux projets à Seattle (Washington), Vancouver (C.-B.), Portland (Oregon), Arcata et Davis (Californie) et Boulder (Colorado);
- ☞ Mission de *Vivre en Ville* à Toronto – spécifiquement pour la Trousse – à l'automne 2001 (4 jours) : visites et interviews avec divers acteurs clés du domaine (dont Ken Greenberg, Michael Hough, Sean Southey [secrétaire général de l'ICLEI] et Steve Peck) et visites-terrains de projets;
- ☞ Mission de *Vivre en Ville* en Europe – spécifiquement pour la Trousse – en avril et mai 2002 (4 semaines) : visites et interviews avec divers acteurs clés du domaine et visites-terrains de nombreux projets à Paris et Strasbourg (France), Freiburg et Berlin (Allemagne), Copenhague (Danemark), Malmö et Stockholm (Suède), Amsterdam et les environs (Pays-Bas) et Hasselt (Belgique).

Le travail formel de réflexion, de « gestation » et d'élaboration du présent guide a donc été amorcé il y a au moins quatre ans. (Pour une liste plus complète des personnes rencontrées et interviewées voir l'Annexe B.)

Clientèles visées, utilisation du guide et retombés escomptés

Clientèles visées

D'abord, la Trousse d'actions intéressera les décideurs des divers paliers de gouvernement (notamment les élus et les administrateurs municipaux), mais aussi les « relayeurs » (groupes d'intérêt, professionnels de la pratique privée, fonctionnaires, chercheurs, professeurs), la population en général, les groupes de citoyens et les entreprises (notamment les firmes d'urbanisme et d'architecture, les promoteurs et les constructeurs). Finalement, tous les intervenants qui s'intéressent au sujet du développement durable des collectivités (ou de *leur* collectivité) et qui jouent un rôle, de près ou de loin, dans le développement de leur milieu.

Utilisation du guide

Le guide a été conçu pour une utilisation conviviale, c'est-à-dire pour une lecture générale et chronologique ou plus ciblée (chapitres ou thèmes en particulier).

Lecture complète du guide

Une lecture exhaustive du guide procurera un regard complet sur la problématique du développement durable des collectivités. Ce regard est progressif et est organisé selon une certaine chronologie : d'abord l'introduction aux concepts globaux de développement durable et de collectivité viable, puis une présentation de quelques éléments favorables à la planification des collectivités viables, de sujets plus pointus et de solutions concrètes, une introduction au suivi des démarches (indicateurs) et une conclusion (des recommandations générales visant plusieurs intervenants québécois pouvant influencer le développement et l'aménagement de leurs milieux de vie et/ou de travail).

Lecture ciblée et recherche de sujets ou de solutions spécifiques

Étant donné que la majorité des utilisateurs n'auront pas le temps, ni peut-être le désir, de passer au travers de l'ensemble de l'ouvrage, le guide est conçu avant tout pour être consulté ponctuellement, selon les intérêts et les besoins particuliers; il se compose de chapitres thématiques « semi-autonomes » qui comprennent toujours une partie introductive minimale et, surtout, qui font de nombreux liens avec les autres parties du guide.

La recherche de sujets spécifiques ou de démarches et de solutions concernant un domaine en particulier peut s'effectuer de différentes façons dans l'ensemble de l'ouvrage :

- ☞ la façon sans aucun doute la plus précise concerne l'utilisation de l'index des mots clés; celui-ci comprend des termes relatifs tant aux sujets (ou groupes de sujets) qu'aux localités (pays, provinces, municipalités) et à leurs types d'initiatives;
- ☞ l'index des encadrés (principalement des études de cas) classés par chapitre est aussi un moyen rapide de trouver, par exemple, des solutions appliquées à un domaine précis; l'index des tableaux (classés aussi par chapitre) propose plutôt des synthèses de démarches, des recommandations, des critères, etc.;
- ☞ la simple lecture de la table des matières donne un bon aperçu de l'ensemble des sujets abordés et peut permettre de cibler certaines sections.

Retombés escomptées

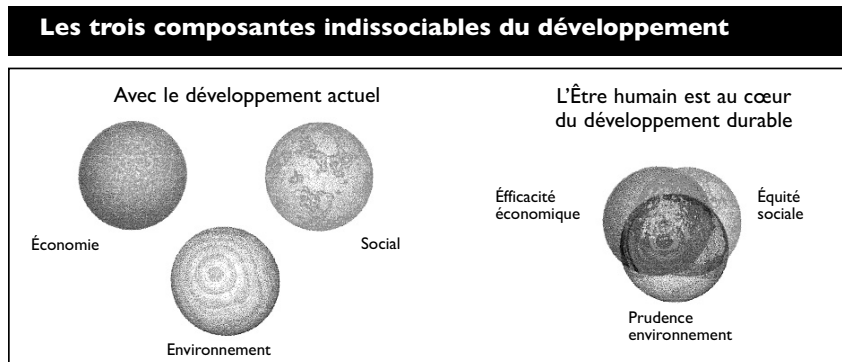
- ☞ L'augmentation du niveau général de connaissances et de sensibilisation des acteurs québécois concernant le domaine et les initiatives novatrices menées à travers le monde;
- ☞ la modification de certaines pratiques et la naissance de nouvelles initiatives visant la mise en œuvre des collectivités viables, à travers le Québec, inspirées en tout ou en partie du contenu du guide;
- ☞ la poursuite de recherches et l'approfondissement de certains sujets grâce aux nombreux liens Internet et peut-être même la création de nouveaux partenariats durables et fructueux (échanges d'information, visites sur le terrain) entre des intervenants québécois et étrangers (grâce aux communications potentielles et facilitées par Internet).

1.3

Brève introduction au concept général de développement durable

Les idées de protection de l'environnement, d'équité entre les peuples, les générations et les espèces de la planète, d'exploitation responsable des ressources, de répartition plus équitable de la richesse, d'entraide et de coopération internationale ne sont certes pas nouvelles. Elles ont été défendues et développées depuis plusieurs années par un nombre important de personnes et d'organisations.

Le développement durable vise à intégrer – et c'est là sans doute son aspect le plus fondamental et le plus novateur – l'ensemble de ces préoccupations (environnementales, sociales et économiques) dans un seul et même type de développement, renouvelé, de nos sociétés. Il est ainsi centré sur une compréhension globale et une vision à long terme des divers phénomènes, problèmes, éléments contextuels, etc.



« Développement : Action d'évoluer,
de progresser; son résultat. »

(Petit Larousse, 1997.)

Jean Ouimet, Région laboratoire du développement durable.
Tiré de : Vivre en Ville, Vers des collectivités viables, 2001, p.362.

Dans l'expression « développement durable », la compréhension et l'interprétation du mot « développement » est fondamentale : il doit en effet être compris comme une amélioration constante des conditions et des comportements des individus et des sociétés, un progrès et une évolution, et non, comme nous l'entendons trop souvent, comme un synonyme de « croissance économique ».

C'est surtout à partir de 1987, à la suite de la parution de l'ouvrage *Notre avenir à tous*, rapport de la *Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED)*, que le concept et l'expression « développement durable » ont été popularisés et largement intégrés dans la littérature internationale.²³ La *CMED*, aussi connue sous le nom de *Commission Brundtland*, du nom de sa présidente, avait été mandatée en 1983 par l'ONU pour examiner les grands problèmes planétaires de l'environnement et du développement à travers un vaste processus de consultation. Elle s'est particulièrement penchée sur la question de la survie à long terme des sociétés humaines et a émis des recommandations visant à régler les problèmes, à la source, avec des solutions globales et adaptées aux besoins locaux.

La recommandation majeure de la commission concernait l'adoption, par l'ensemble des sociétés, d'un type de développement qui soit durable, c'est-à-dire qui puisse être maintenu à très long terme sans compromettre la viabilité des conditions de vie des générations futures des humains et des autres espèces.

23 En anglais, l'expression consacrée est celle de *sustainable development*.

La définition et les principes fondamentaux du développement durable

La définition du concept

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »²⁴

Si la définition de la *Commission Brundtland* est incontestablement la plus connue et la plus citée, plusieurs autres organismes et individus proposent d'autres définitions, variées, parfois plus ouvertes et même plus complètes, mais toutes complémentaires à celle de la *CMED*. Par exemple :

« Le développement durable réfère à la capacité d'une société, d'un écosystème ou de n'importe quel autre système à assurer la continuité de son bon fonctionnement sans être menacé par le déclin de ses ressources clés. »²⁵

« Le développement durable, ou écodéveloppement, est [...] un concept beaucoup plus vaste que la protection de l'environnement. [...] Il s'inquiète de la qualité de la vie (et pas seulement de l'augmentation des revenus), de l'équité entre les gens d'aujourd'hui (y compris la prévention de la pauvreté) et entre les générations (les citoyens de demain méritent un environnement aussi bon, voire meilleur, que le nôtre), et de la dimension sociale et éthique de la prospérité. »²⁶

Selon le *Rapport Brundtland* (de la *CMED*), le développement durable signifie et doit :

- ☞ assurer un niveau démographique soutenable et la conservation des ressources ;
- ☞ répondre aux besoins essentiels des êtres humains et à leurs aspirations en matière d'emploi, d'alimentation, d'énergie, d'eau et de santé ;
- ☞ réorienter la technologie et gérer les risques à long terme ;
- ☞ intégrer les considérations environnementales, économiques et sociales dans les processus décisionnels ;
- ☞ répartir et améliorer la qualité de la croissance économique.

Les principes fondamentaux du développement durable

La *Déclaration de Rio* sur l'environnement et le développement, adoptée en juin 1992 par les représentants des 180 pays participants au *Sommet de la Terre*, préconise 27 principes. Ces principes servent à guider les actions, les politiques, les lois et les règlements permettant d'atteindre les trois objectifs fondamentaux du développement durable, c'est-à-dire maintenir l'intégrité de l'environnement et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, améliorer l'équité sociale et améliorer l'efficacité économique.²⁷ L'encadré qui suit résume les 27 principes de la *Déclaration de Rio*.

24 COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (COMMISSION BRUNDTLAND) sous la présidence de Gro Harlem Brundtland, rapport *Notre avenir à tous*, Commission de Genève, 1987, p. 51.

25 Robert GILMAN, président de *Context Institute*. www.sustainable.doe.gov/overview/definition5.shtml

26 GROUPE D'EXPERTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, sous la présidence de M.C. Fudge, *Villes durables européennes*, Bruxelles, Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996, p. 13.

27 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, Les principes du développement durable, 2002. www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev_dur/principe.htm

SYNTHÈSE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DÉCLARATION DE RIO)²⁸

L'Humain est au centre des préoccupations (principe 1) dans le respect des générations présentes et futures (3).

Les États, qui doivent coopérer de bonne foi (27), ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres États (2) qu'ils doivent avertir de toute catastrophe (18) ou activités dangereuses pouvant les affecter (19).

La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement (4), elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté (5) et concerne tous les pays (6) selon des responsabilités communes mais différenciées (7). Les modes de production et de consommation non viables (non durables) doivent être éliminés (8) au profit de ceux qui seraient viables dont la diffusion doit être favorisée (9).

Le public doit être impliqué dans les décisions (10) dans le cadre de mesures législatives efficaces (11) et économiques en internalisant les coûts grâce au principe pollueur payeur (16) (voir le glossaire de la Trousse), par des études d'impact (17), toutes mesures qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce (12), tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent les dommages (13) et en évitant le transfert d'activités polluantes (14).

Le principe de précaution (15) doit être mis en œuvre (voir le glossaire de la Trousse).

Un certain nombre de groupes majeurs ont un rôle particulier à jouer : les femmes (20), les jeunes (21), les communautés locales et autochtones (22).

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables (25); les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre (24) et pour les populations occupées ou opprimées (23). Les différends d'environnement doivent être résolus pacifiquement (26). ■

28 AGORA 21, le site francophone du développement durable, 2002.
www.agora21.org

Les efforts internationaux et les principaux enjeux

Le Sommet de la Terre, Rio 1992

En 1992, le *Sommet de la Terre*, à Rio de Janeiro, a été l'occasion pour les gouvernements et les groupes influents de se pencher ensemble sur les recommandations du *Rapport Brundtland* et d'élaborer des accords, des conventions et des plans d'actions visant à les réaliser. Les principaux thèmes abordés à Rio étaient les changements climatiques, la désertification et la déforestation. Les résultats marquants de ce sommet ont été l'adoption des principes de la déclaration de Rio, des conventions internationales pour le climat et la biodiversité ainsi que la préparation de l'*Agenda 21* (ou *Action 21*), un imposant et vaste programme qui vise à mettre en œuvre le développement durable aux échelles globale, nationale et locale. (Voir les chapitres 2 et 4 qui traitent de l'*Agenda 21* et des *Agendas locaux 21*.)

« Action 21 aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain. Ce processus marque la naissance d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable. »²⁹

Les suites de Rio

À New York, en 1997, l'*Assemblée Générale des Nations Unies* a évalué l'application et les impacts réels de l'*Agenda 21* international et a constaté le peu de résultats, le peu d'implications et l'échec des gouvernements à s'entendre et à passer à l'action : pratiquement pas de changements palpables au niveau des politiques et de leur mise en œuvre. Le désengagement semble avoir miné les bonnes résolutions de 1992.

Malheureusement, l'inaction n'est pas sans conséquences. Aux problèmes de famines, de catastrophes écologiques et de pollutions sont maintenant ajoutés les problèmes éthiques liés à la diminution de la biodiversité et des ressources non renouvelables, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), à la monoculture, à la mondialisation, à l'uniformisation de la culture, etc. Encore aujourd'hui (et plus que jamais) c'est l'entreprise et l'économie libérale à l'extrême qui dominent les questions environnementales et sociales.

Les obstacles à l'aboutissement des efforts actuels axés sur le développement durable sont encore les mêmes, parmi eux l'incompréhension, le manque d'informations, les intérêts politiques et économiques, la corruption et l'insouciance. De plus, les pays endettés, les pauvres et les marginalisés des pays riches ainsi que les générations futures n'ont pas la possibilité ou les moyens de protéger leurs intérêts dans les processus décisionnels. La compréhension des principes du développement durable demande pourtant un maximum d'apport de la part de toutes les disciplines et cultures de la planète afin de rendre son application concrète, justifiable et réalisable pour tout le monde.

La prochaine étape dans l'histoire du développement durable sera celle, il faut l'espérer, où ces obstacles seront surmontés grâce à l'implication réelle des citoyens, le leadership positif des décideurs conscients et des sanctions plus sévères envers les coupables de dommages causés à l'environnement et d'injustices sociales. La diffusion des bonnes pratiques d'initiatives et d'expériences locales, régionales et globales contribuant à la mise en œuvre tangible du développement durable est par ailleurs un élément clé de la nouvelle stratégie permettant d'atteindre de réels changements positifs.

²⁹ RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, Rio de Janeiro, 2001. www.agora21.org

Le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002)

« Pour assurer le développement durable, il faut améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population mondiale sans accroître l'utilisation des ressources naturelles au-delà de ce que peut supporter la planète. Si des mesures différentes s'imposent probablement dans chaque région du monde, il n'en reste pas moins que pour instaurer un mode de vie véritablement durable, il nous faut agir de façon intégrée sur trois fronts principaux : croissance économique et équité; préservation des ressources naturelles et de l'environnement; et développement social. »³⁰

Le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002, a réuni des chefs d'État et de gouvernement, des délégués nationaux et des dirigeants d'organisations non gouvernementales (ONG), des milieux d'affaires et d'autres groupes importants. Il visait à permettre au monde entier de se pencher sur les mesures propres à assurer le développement durable. Le Sommet était essentiellement axé sur les questions qui se posent au niveau intergouvernemental.³¹

ÉTUDE DE CAS

APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ISSUS DU SÔMMET DE JOHANNESBURG 2002³²

- ☞ Le Sommet a permis de réaffirmer la place centrale du développement durable dans l'agenda international et a donné un nouveau souffle aux actions globales pour la lutte à la pauvreté et pour la protection de l'environnement.
- ☞ La compréhension du développement durable a été élargie et renforcée, particulièrement le lien important entre la pauvreté, l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles.
- ☞ Les gouvernements se sont entendus sur un vaste éventail d'engagements concrets visant une meilleure mise en œuvre des objectifs du développement durable.
- ☞ Les questions relatives à l'énergie et à l'assainissement ont été des éléments cruciaux dans les négociations et les engagements, et ce, de façon plus importante que dans les précédentes rencontres internationales sur le développement durable.
- ☞ Le support à l'établissement d'un fond de solidarité mondiale pour l'éradication de la pauvreté a été une nouvelle étape positive.
- ☞ Les opinions de la société civile ont eu une place prédominante au Sommet, en reconnaissance au rôle clé qu'elle a à jouer dans la mise en œuvre des engagements du Sommet et dans l'établissement de partenariats. Plus de 8 000 représentants de la société civile ont participé au Sommet, en plus d'autres événements parallèles qui ont impliqué des représentants de groupes clés comme les ONG, les femmes, les autochtones, les jeunes, les agriculteurs, les gens d'affaires, les gens de la communauté scientifique, les autorités locales, etc.
- ☞ Le concept de partenariat entre les gouvernements, les entreprises et la société civile s'est vu renforcé par le Sommet et son plan de mise en œuvre. Plus de 220 partenariats (comptant pour environ 235 millions \$US) ont été identifiés préalablement au Sommet; environ 60 de ces partenariats, impliquant divers pays, ont été annoncés durant le Sommet.

30 NATIONS UNIES, *Sommet de Johannesburg, 2002*. www.un.org/french/events/wssd/.

31 Ibid., section *Communiqué final*.

32 *The Road to Johannesburg: what was achieved and the way forward, 2002*. www.johannesburgsummit.org (Traduction libre.)



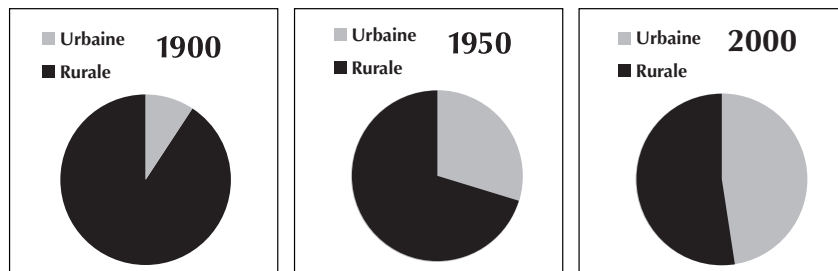
Les principaux défis et enjeux du développement durable identifiés lors du *Sommet de Johannesburg* et repris dans son plan d'action sont l'éradication de la pauvreté, les changements dans nos modes de production et de consommation, la protection de l'environnement et la saine gestion des ressources naturelles comme base du développement économique et social. On insiste aussi sur le fait que le fossé grandissant entre les riches et les pauvres et entre les pays développés et les pays en développement représente une menace importante à la sécurité, la stabilité et la prospérité mondiale. Enfin, on estime que la mondialisation a amené à la fois de nouveaux défis (ou problèmes) et de nouvelles opportunités pour le développement durable, en précisant toutefois que les opportunités et les bénéfices ne sont pas égaux pour tout le monde (les pays en développement faisant face à plusieurs difficultés pour relever adéquatement les défis de la mondialisation).

Concernant les perspectives d'avenir de la mise en œuvre du développement durable, les participants au *Sommet* ont insisté sur le besoin de renforcer et de multiplier les institutions, les approches et les actions multilatérales (*Multilateralism is the Future*). ■

L'importance du volet urbain du développement durable : les collectivités viables

Aujourd'hui, le développement durable est un concept partagé et intégré dans la pratique par un nombre sans cesse grandissant d'organisations gouvernementales ou privées et d'intervenants œuvrant dans divers domaines. Ses principes fondamentaux peuvent être des facteurs de changements et d'avancements importants et peuvent avoir des implications et des applications positives (ne serait-ce qu'au niveau de l'éthique, par exemple) pour un nombre inestimable de domaines et de champs d'action. C'est le cas pour l'aménagement du territoire et le développement urbain. Ils représentent même un domaine privilégié d'application; les façons d'aménager et d'habiter le territoire et nos villes et de s'y déplacer, par exemple, engendrent de façon évidente diverses conséquences et situations liées à l'environnement, aux questions sociales et économiques, ou aux trois à la fois.

L'urbanisation croissante de la population mondiale



Molly O'Meara, Worldwatch Institute. Tiré de *Vivre en Ville, Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2001, p.25.

De plus, en ce début de XXI^e siècle, pour la première fois de l'humanité, le nombre de personnes vivant dans les milieux urbains est égal ou supérieur à celui des personnes vivant dans les milieux ruraux et cette proportion est en constante augmentation. Comme le monde s'urbanise de plus en plus, la question du développement durable des établissements humains (et, conséquemment, le concept de collectivités viables) prend *de facto* de plus en plus d'importance pour le développement durable global de la planète. C'est sur cette importante question que se penchent, avec plus de précision, les chapitres subséquents.³³ Ceux-ci mettront particulièrement l'accent sur les meilleures expériences étrangères et sur les multiples bénéfices que de telles pratiques peuvent engendrer pour toutes les collectivités qui s'y intéresseront et qui prendront le virage des collectivités viables, y compris pour les collectivités québécoises.

« À la fin du présent siècle, près de la moitié de l'humanité vivra dans les villes et le monde du XXI^e siècle sera en grande partie un monde urbain. »³⁴

³³ À noter que la problématique particulière du développement durable des collectivités dans les pays en développement est cependant exclue de ce guide, pour des raisons évidentes concernant le public et la clientèle cible, mais aussi car elle est si grande, si complexe et si alarmante qu'elle ne peut être confondue ou comparée d'aucune façon avec la problématique globale des collectivités des pays développés.

³⁴ COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (COMMISSION BRUNDTLAND) sous la présidence de Gro Harlem Brundtland, rapport *Notre avenir à tous*, Commission de Genève, 1987, p. 281.

Principales références utilisées pour ce chapitre :

AGENDA 21, 2001.

www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/

AGORA 21, 2001.

www.agora21.org

COMMISSION BRUNDTLAND. *Notre Avenir à Tous*, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Les Éditions du Fleuve, 1987.

INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2001.

<http://www.iisd.org>

NATIONS UNIES, 2001.

www.un.org/esa/sustdev/index.html

NATIONS UNIES. *Sommet de Johannesburg*, 2002.

www.johannesburgsummit.org

SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2001.

www.sommetjohannesburg.org

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GATEWAY, 2001.

<http://sdgateway.net>